

COMITE MILITAIRE DU PARTI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

(S/C ESS. J. CL. /15/06/78)
REPUBLICQUE POPULAIRE DU CONGO

TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

SECRET N° 78/512 DU 27 JUIL. 7

PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT
ET NOMINATION D'OFFICIERS DE L'ARMÉE POPU-
LAIRE NATIONALE.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VISAS :

- VU - L'ACTE FONDAMENTAL DU 05 AVRIL 1977 ;
- VU - L'ACTE 005 DU 19 MARS 1977 DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL PORTANT CRÉATION DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI ET
FIXANT SES ATTRIBUTIONS ;
- VU - L'ACTE 001/GMP/PCT DU 03 AVRIL 1977 PORTANT ORGANISATION ET
STRUCTURATION DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI ;
- VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTE-
MENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
- VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES
CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - L'ORDONNANCE 11/76 DU 12 AOÛT 1976 MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET
7 DE L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 ;
- VU - LE DÉCRET 70/357 DU 25 NOVEMBRE 1970 SUR L'AVANCEMENT DANS
L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
- VU - LE DÉCRET 77/165 DU 05 AVRIL 1977 PORTANT NOMINATION DES MEM-
BRES DU CONSEIL DES MINISTRES ;

D.B.

D.C.F.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE

ART. 1. - SONT INSCRITS AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 1978
ET NOMMÉS POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1978.

AVANCEMENT ECOLE

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT

I. - ARMEE DE TERE

A/- INFANTERIE

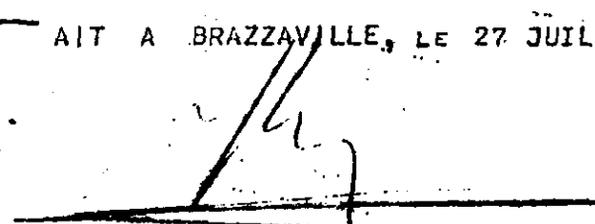
- I B O M B O	ANDRÉ	- C.S.
- I S S E N G U E	JULES	- "
- M V O U L A	NORBERG	- "

ARTICLE 2. - CES NOMINATIONS PRENNENT EFFET DU POINT DE VUE DE L'ANCIENNETÉ POUR COMPTER DU 1ER JUILLET 1978 ET DU POINT DE VUE DE LA SOLDE À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 1978.

ARTICLE 3. - LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DES FINANCES SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA.

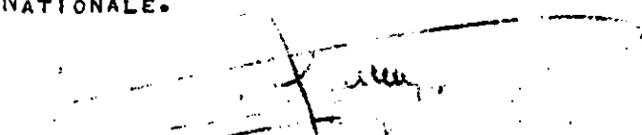
FAIT A BRAZZAVILLE, LE 27 JUIL. 1978

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.


GÉNÉRAL JOACHIM YHOMBY-OPANGO

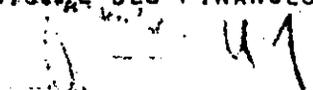
LE DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI; PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARTI, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.


COLONEL DÉNIS SASSOU-NGUESSO

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA

LE MINISTRE DES FINANCES


HENRI LOPES

